

Remarques

Chambre d'agriculture / DDTM – Coordination territoriale de Béthune

Fait remarquer que la ZAC du Paradis se situe en zone de production importante, que ce secteur est classé en ZEC dans la carte des enjeux

Zone de production ne signifie pas zone inondable

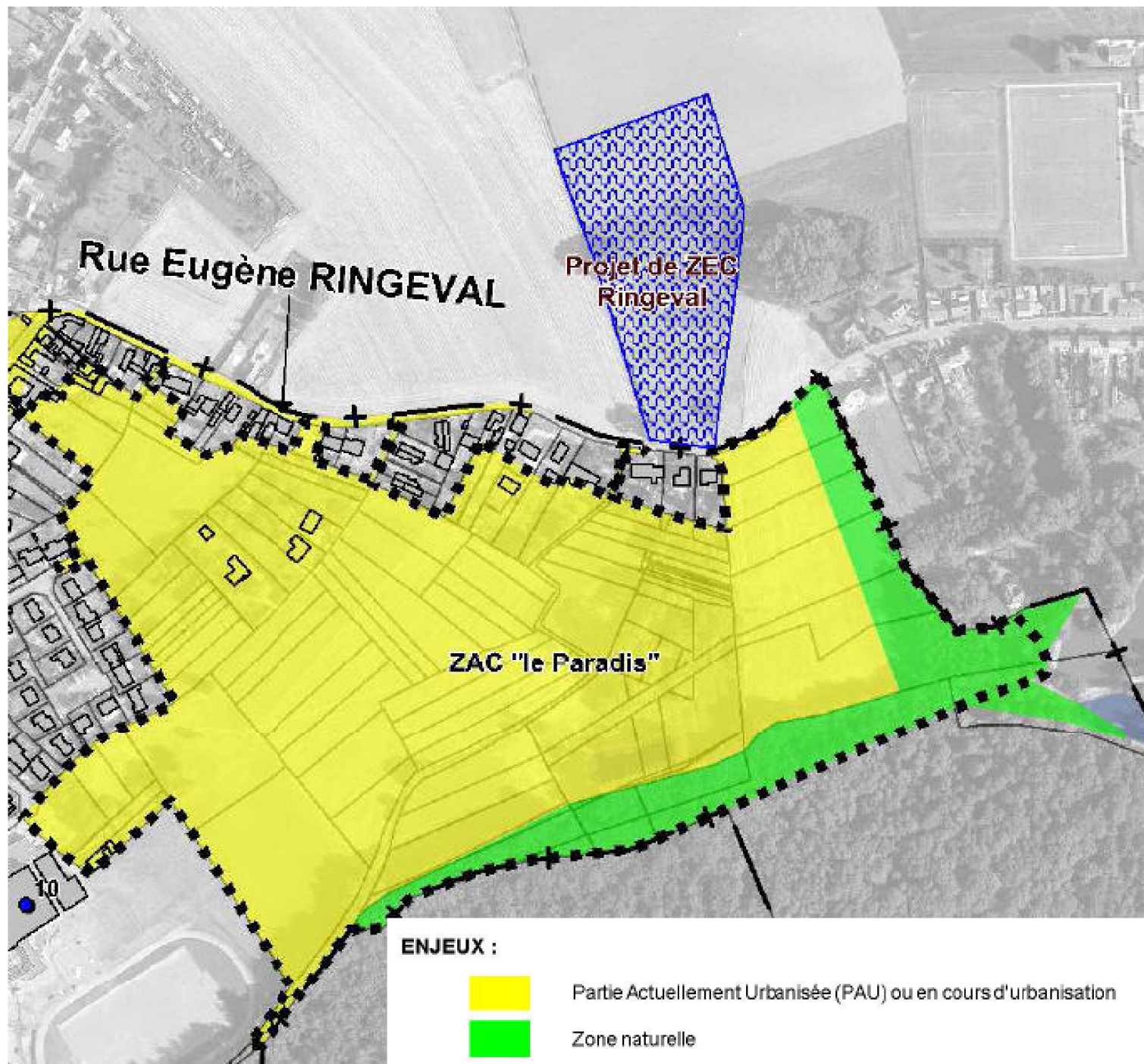
Le règlement laisse la possibilité d'urbaniser moyennant prescriptions au niveau des constructions et des aménagements

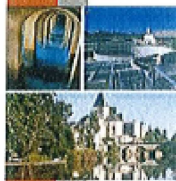
Modification de la carte des enjeux

Erreur de légende. Compte tenu de la topographie, la réalisation d'une ZEC à cet endroit n'est pas judicieuse



PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS





Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

**Zone d'Expansion des Crues de Buqueux à CARVIN, de Ringeval et
de Chapelette sur la commune de Wahagnies (62)**

Dossier minute

JANVIER 2012

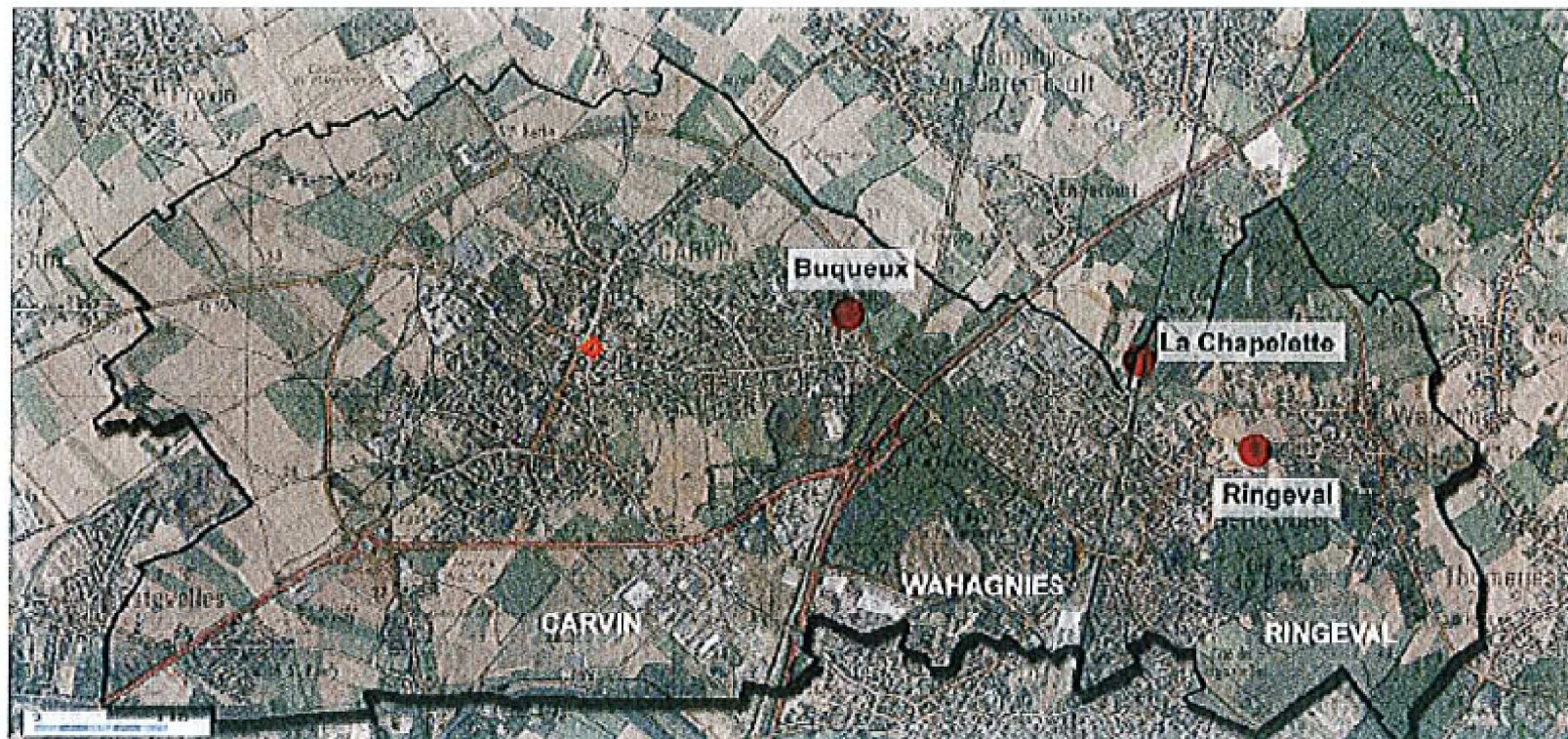


• SIÈGE SOCIAL
• PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT
• 92022 NANTERRE CEDEX
• Agence de Lille : Centre d'Affaires Triopolis - 46 rue des Fusillés - 59493 VILLIENEUVE D'ASCQ



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS



La création de ces ZEC limitera les inondations en milieu urbain. Cet aménagement du territoire dans le respect des enjeux écologiques et paysagers, s'inscrit durablement dans une logique de protection de l'environnement et de l'environnement au service des collectivités.

| Site | Surface de bassin versant reprise | Surface considérée | Volume stocké | Commune |
|----------------|-----------------------------------|--------------------|-----------------------|-----------|
| ZEC Buqueux | 107 ha | 0.8 ha | 7 900 m ³ | Carvin |
| ZEC Chapelette | 64 ha | 2.3 ha | 7 100 m ³ | Wahagnies |
| ZEC Ringeval | 145 ha | 3.05 ha | 18 800 m ³ | Wahagnies |

Remarques

| Personnes consultées Date de la réception de l'avis | Avis et/ou remarques | Suite donnée |
|--|--|---|
| <p>Chambre d'Agriculture</p> | <p>La Chambre d'Agriculture fait remarquer que la note de présentation indique :</p> <p>Page 8 "<i>Les inondations du quartier de la <u>Chapelette</u> résultent d'un problème d'évacuation des eaux pluviales par le réseau d'assainissement</i>"</p> | <p>Les inondations de ce secteur résultent effectivement d'un phénomène d'accumulation des eaux. Pour autant, il convient de préciser que c'est l'intensité de la pluie qui est à l'origine de l'inondation et non pas la capacité d'évacuation réseau d'assainissement. En effet, les réseaux d'assainissement sont, compte tenu des contraintes financière et technique, dimensionnés pour évacuer les eaux d'événements courants (T≈20ans).</p> <p>Pour information, suite aux événements de 2000, des travaux sur les réseaux et un bassin de rétention ont été réalisés et permettront de limiter l'impact de la crue.</p> <p>Nous proposons la rédaction suivante : "<i>Dans ce secteur, lors d'événements exceptionnels, les réseaux d'évacuation sont naturellement saturés. L'eau s'accumule et crée les inondations. Lors de l'événement de 2000, il semble que de l'eau en provenance de l'autoroute A1 ait été déviée sur ce secteur, ce qui aurait aggravé fortement les inondations.</i>"</p> <p><i>Suite aux événements de 2000, un bassin de rétention et des travaux sur les collecteurs d'eau pluviale ont été réalisés. Ces aménagements permettront de réduire l'impact des crues exceptionnelles."</i></p> |

| Personnes consultées Date de la réception de l'avis | Avis et/ou remarques | Suite donnée |
|--|---|---|
| | <p>Page 8 "les inondations du secteur de la rue Cyprien <u>Quinet</u> résultent d'un ruissellement important provenant de la zone urbanisée et des zones cultivées de la commune de <u>Wahagnie</u> (135 ha d'espaces cultivés, 62 ha de bois et 104 ha de zones urbanisées)"</p> <p>Page 17 "Du centre ville de <u>Wahagnies</u> à <u>Libercourt</u>, la D954 constitue un axe d'écoulement privilégié pour les eaux provenant du centre ville de <u>Wahagnies</u> et des terrains environnants"</p> <p>Les remarques relevées dans le rapport de présentation et les témoignages recueillis auprès des agriculteurs portent à penser que les inondations résultent de carences de gestion des ruissellements en milieu urbain et à un excès d'imperméabilisation des sols.</p> <p>La chambre d'agriculture fait remarquer que l'événement de juillet s'est produit alors que les sols étaient au maximum de leur couverture donc au maximum de leur capacité de rétention.</p> <p>Une contradiction apparaît dans la carte des enjeux qui qualifie le secteur de la ZAC du paradis en Zone d'Expansion des Crues (ZEC).</p> <p>La Chambre d'Agriculture rappelle que les terres agricoles font l'objet d'une diminution très importante et demande que les projets utilisent des surfaces avec le plus d'économie possible.</p> | <p>Le bassin versant se compose de zones urbanisées et de zones à vocation agricole. Sa ligne de talweg coïncide avec la D954 qui en fait un axe d'écoulement privilégié. Le point bas de la rue Cyprien <u>Quinet</u> constitue l'exutoire final des eaux de ruissellement du bassin versant.</p> <p>Le ruissellement urbain est effectivement une des causes des inondations observées. Pour ne pas aggraver la situation, la commune et la Communauté d'Agglomération <u>d'Hénin-Carvin</u> ont pris des dispositions pour limiter voire supprimer les rejets par l'adoption de techniques alternatives.</p> <p>Il s'agit effectivement d'une zone urbanisée et non pas d'une ZEC. La création d'une ZEC à cet endroit ne serait d'ailleurs pas judicieuse. L'étude réalisée en 2010 par le SAFEGE confirme que les ouvrages de gestion de crue doivent être situés plus en amont (les procédures d'acquisition des terrains sont en cours)</p> <p>Les cartographies du PPR sont mises à jour et font figurer la ZAC du Paradis et le projet d'ouvrage de rétention.</p> |



LEGENDE

NIVEAU D'ALÉA :

- Aléa Fort
- Aléa Moyen
- Aléa Faible

TYPE D'ALÉA :

- R-A** Ruissellement Accumulation
- R-N** Remontée de Nappe phréatique
- Zone de production importante

CARTOGRAPHIE INFORMATIVE :

- Axes d'écoulement
- Surfaces d'eau
- Cours d'eau
- Limites communales
- Bâtiments

Commune de WAHAGNIES (59)

Bois d'Epignoy

R-N

R-A

R-A
(pour les 3 zones)

Rue Eugène RINGEVAL

Place de Verdun

Rue Paul PIGNON

Rue du 8 mai 1945

Rue Cyrien QUINET

Le Bois d'Emolière

Av du Bois

R-A & R-N

ZI des Portes du Nord

BD DARCHICOURT